



FRANCE  
POINT DE CONTACT NATIONAL

## Contribution du Point de contact national français au rapport de la CNCDH sur le plan national d'action Entreprises et droits de l'Homme (avril 2019)

### 1. Organisation interne du Point de contact national France

**Existe-t-il une ou plusieurs personne(s) spécifiquement en charge de la coordination des actions en matière d'entreprises et droits de l'homme ? Et du *Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises* ?**

Le Point de Contact National français a pour mission de veiller à l'effectivité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales à travers deux activités : la promotion des normes internationales de la conduite responsable des entreprises (qui intègrent notamment un chapitre relatif aux droits de l'homme qui est aligné sur les normes Nations Unies) et en répondant aux questions qu'il reçoit, qui prennent la forme de « circonstance spécifique ». En France, le PCN fait partie des acteurs qui participent à la mise en œuvre du Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises. La totalité de son action s'inscrit donc dans la mise en œuvre du Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises.

Le PCN français est tripartite. Sa gouvernance est assurée par la Direction générale du Trésor qui assure sa présidence et son secrétariat. Le fonctionnement du PCN est régi par son règlement intérieur et par les Lignes directrices de procédures fixées par l'OCDE. Le Président et la Secrétaire générale du PCN animent l'action du PCN. Les actions de promotion des normes internationales de RSE et la participation aux travaux de l'OCDE et de l'ONU sur le sujet « entreprises & droits de l'homme » au titre du PCN sont assurées en grande majorité par la Secrétaire générale du PCN (cf. statistiques des actions promotionnelles menées en 2018). La représentante permanente pour la RSE et la bioéthique étant membre du PCN, cela permet de coordonner ses actions à celles du Secrétaire général du PCN concernant le volet « onusien ».

La Secrétaire générale coordonne en particulier les actions de suivi du Rapport « Rana Plaza » du 2 décembre 2013 sur le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de la filière textile-habillement : diffusion du rapport du PCN « Rana Plaza », élaboration et diffusion du guide de l'OCDE sur la filière adopté en 2017, sensibilisation des parties prenantes du PCN (dont l'Union des Industries Textiles, la Fédération de la maille et de la lingerie, le secteur de la grande distribution via l'*Initiative for Sustainability and Compliance*) aux travaux de l'OCDE, la participation au Forum annuel de l'OCDE sur la filière, etc.

**Le PCN France est-il engagé dans des partenariats au niveau national (notamment administration déconcentrée, collectivité territoriale) dans le cadre de son action pour le respect des droits de l’homme par les entreprises ?**

Le PCN français a notamment participé à des événements organisés par la région toulousaine et l’association Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF). Le secrétariat du PCN français rencontre ponctuellement lors d’événement extérieurs des acteurs de la Mairie de Paris engagés pour l’approvisionnement en produits d’habillement responsable. Il a associé un centre de recherche de l’Université d’Aix-en-Provence spécialisé sur la médiation et la RSE (qui travaille en partenariat avec l’Université de Montréal au Québec) à sa réunion annuelle d’information tenue le 5 février 2018. Cette coordination se poursuivra en 2019.

**Le PCN France est-il engagé dans des partenariats avec d’autres organisations au niveau européen et international ? De quelle manière le PCN France échange-t-il des pratiques et collabore-t-il avec les autres PCN ?**

Les PCN constituent le « réseau des PCN pour la conduite responsable des entreprises ». L’OCDE réunit le réseau des PCN deux fois par an. Plusieurs membres du PCN français y participent. Le PCN français est régulièrement sollicité pour animer des sessions de formation et de partages d’expériences entre PCN organisées par l’OCDE à Paris (réunions du réseau) ou à l’étranger (ex : Le Caire, 2018).

Le PCN français entretient des liens avec ses pairs en dehors de ses réunions internationales. Il attache en outre une importance particulière à la coordination des PCN dans le cadre du traitement des circonstances spécifiques. La Secrétaire générale participe également une à deux fois par an à des rencontres ad hoc entre PCN comme deux formations sur la médiation aux Etats-Unis (2017) et au Maroc (2018).

## 2. Cœur de l’action de l’organisation

**Existe-t-il dans votre organisation des programmes d’action pour la mise en œuvre du Plan national d’action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l’homme et aux entreprises (campagne d’information, formations, édition de guides, etc.)?**

L’action du PCN vise à promouvoir les Principes directeurs de l’OCDE en incluant la thématique « droits de l’homme et entreprises ». Le secrétariat général participe aux travaux de l’OCDE visant à faciliter le déploiement des standards de RSE dans les chaînes d’approvisionnement mondiales et y associe les parties prenantes du PCN (élaboration de guides sectoriels, forum mondial CRE, forum sur l’approvisionnement en minerais responsable, forum sur la diligence raisonnable des entreprises dans le textile-habillement).

La Secrétaire générale intervient en outre dans plusieurs formations universitaires pour présenter les normes internationales de la RSE et le dispositif des PCN. L’actualisation du site internet du PCN permet de diffuser les actualités sur les travaux menés à l’OCDE sur la conduite responsable des entreprises.

**Quelles actions de promotion des *Principes directeurs à l'intention des multinationales de l'OCDE* le PCN France a-t-il mené en 2018 ?**

La liste des actions de promotion menées par le Secrétariat général du PCN est disponible en ligne. Le PCN français est le plus actifs parmi ses pairs depuis 2015. Il a réalisé 72 événements en 2016, 79 en 2017 et 85 en 2018. Il rencontre un public varié : entreprises et initiatives collectives, CNCDH, Plateforme nationale RSE, ONG et associations, milieux académiques, étudiantes et chercheurs, organisations internationales (OCDE, OIT, ONU, UE, Parlement Européen), administrations, PCN étrangers.

Le PCN publie régulièrement la liste des actions de promotion menée par le Secrétariat Général et la Présidence sur la page « Activités promotionnelles du PCN français<sup>1</sup> du #PCN France @Trésor-Info :

- Liste des actions de promotion menées au premier semestre 2018 : [ici](#)
- Liste des actions de promotion menées au second semestre 2018 : [ici](#)
- Liste des actions de promotion menées en 2017 : [ici](#)
- Liste des actions de promotion menées entre mai 2013 à décembre 2016 : [ici](#)

Le PCN publie également un rapport d'activité détaillé.

- Le rapport d'activité du PCN pour 2016 : [ici](#)
- Les rapports d'activité du PCN couvrant la période allant de mai 2012 à décembre 2015 sont accessible sur la page « [L'activité du PCN français](#) » sur le site [www.pcnfrance.fr](http://www.pcnfrance.fr) ([ici](#))

Les statistiques des actions de promotion menées en 2018 sont annexées au présent questionnaire. Elles ont été présentées lors de la réunion de dialogue du PCN avec la société civile du 30 janvier

2019 (cf. présentation ci-jointe « #Actions de promotion menées par le PCN français »)

**Pouvez-vous fournir des statistiques sur les circonstances spécifiques qui auraient été déposées devant le PCN France pour non-respect des *Principes directeurs à l'attention des multinationales de l'OCDE* depuis 2017 ? Pourriez-vous classer ces statistiques par type de violations des *Principes directeurs* et en distinguant celles qui concernent une entreprise française de celles qui concernent une entreprise étrangère ayant des activités sur le sol français ?**

Depuis 2017, le PCN français a reçu 7 circonstances spécifiques dont 6 concernent des groupes français à l'étranger (Etats-Unis, Cambodge, Mexique, Turquie, et deux autres pays dans des dossiers confidentiels). Une circonstance spécifique concernait une entreprise monégasque en République démocratique du Congo, cas qui ne relève pas de la compétence territoriale du PCN français.

Ces circonstances spécifiques portent sur les thèmes suivants :

- Diligence raisonnable de l'entreprise vis-à-vis de ses activités et de ses relations d'affaires
- Droits de l'homme
- Emploi et relations professionnelles

---

<sup>1</sup> <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/10/22/activites-promotionnelles-du-pcn-francais>

- Environnement

Les communiqués du PCN sont accessibles sur son site internet et sur la base de données des PCN gérée par l'OCDE

- [#PCN France @Trésor-info](#)
- « [NCP Database](#) »

Les statistiques des saisines du PCN et la présentation des saisines traitées en 2018 sont présentées en pièce jointe.

### 3. Application du plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises

#### **Comment votre organisation a-t-elle été associée à l'élaboration du Plan national d'action?**

Le secrétariat du PCN a été associé à l'élaboration du Plan national d'action dans le cadre des travaux interministériels pilotés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et dans le cadre des travaux de la Plateforme Nationale d'action pour la RSE et de la CNDH qui l'ont auditionné à plusieurs reprises depuis 2013.

#### **Plus d'un an après son adoption, quel regard global portez-vous sur la mise en œuvre du Plan national d'action ?**

Cette question ne relève pas du PCN dont la totalité des actions sont en cohérence avec le Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises.

#### **Quelles sont aujourd'hui vos principales difficultés pour assurer le suivi de ce Plan et sa mise en œuvre ?**

La revue par les pairs du PCN français a salué la densité de ses actions pour promouvoir les normes internationales de RSE. Le renforcement de l'équipe du secrétariat du PCN (1 ETP appuyé ponctuellement d'un stagiaire) permettrait de maintenir un haut niveau d'activité de promotion (car le nombre de saisines augmente) et de l'accroître.

#### **Disposez-vous d'indicateurs pour mesurer la mise en œuvre du Plan national d'action par les entreprises ? Si oui, quel est le mode de collecte de données dont vous disposez ?**

Les PCN rendent compte de leurs activités à l'OCDE qui publie chaque année le « rapport annuel sur la conduite responsable des entreprises ».

#### **A partir de vos travaux, pouvez-vous conclure à une récente évolution quantitative et/ou qualitative du respect des droits de l'homme par les entreprises en France (à la suite de l'adoption successive de la loi sur le devoir de vigilance en mars 2017, puis du Plan national d'action en avril 2017)**

N/A

## 4. Prospectives

### **Concernant la mise en œuvre du Plan national d'action spécifiquement, quelles actions le PCN France envisage-t-il d'engager pour les années 2019 et suivantes ?**

Le PCN poursuivra ses actions de promotions, notamment pour faciliter la mise en œuvre des réglementations nationales sur le devoir de vigilance et la déclaration de performance extrafinancière. Il poursuivra le traitement des circonstances spécifiques conformément à son règlement intérieur pour contribuer à l'effectivité des Principes directeurs en France et dans le monde. A ce titre, il veillera à coordonner son action avec d'autres PCN dès que cela est nécessaire.

Il continuera d'organiser une réunion annuelle d'information avec l'ensemble de ses parties prenantes et deux réunions de dialogue avec la société civile.

Il poursuivra son action pour la mise en œuvre effective des Principes directeurs en participant aux travaux pilotés par l'OCDE en la matière (réunions et travaux du réseau international des PCN, réunions et travaux du groupe de travail pour la conduite responsable des entreprises, forum mondial et forums sectoriels sur la conduite responsable des entreprises) avec une attention particulière sur le secteur textile-habillement-chaussures comme prévu par le PNA.

Il répondra aux demandes d'expertise relatives au devoir de diligence ou au devoir de vigilance notamment celles émanant de la CNCDH, de la Plateforme RSE et des Nations Unies.

Il continuera son action de partage de connaissance et d'apprentissage mutuel avec ses pairs en lien avec le plan de l'OCDE pour le renforcement des PCN.

### **Quelles actions le PCN France envisage-t-il d'engager pour assurer le respect des *Principes directeurs de l'OCDE* et sa promotion pour les années 2019 et suivantes ?**

Cf. Réponse précédente.

En outre, le PCN français poursuivra son activité de promotion des normes internationales de la conduite responsable des entreprises, le traitement des saisines, le maintien de relations avec les parties prenantes de la RSE, la participation aux travaux internationaux pour promouvoir le respect des Principes directeurs de l'OCDE, etc.

Plusieurs événements sont fixés pour 2019 :

- Interventions dans une conférence sur l'environnement, la responsabilité des entreprises et les droits des peuples autochtones organisée par l'université de Versailles Saclay, 25 janvier 2019.
- Dialogue du PCN avec la société civile, 30 janvier 2019.
- Interventions lors de la table ronde des décideurs politiques sur la conduite responsable des entreprises organisée par l'OCDE, 12 février 2019.
- Interventions lors du Forum de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement textile/habillement mondiales, 13-14 février 2019.
- Conférence sur la gestion des controverses et des dilemmes des entreprises co-organisée avec l'ORSE et VIGEO EIRIS, 13 mars 2019.
- Conférence sur les 2 ans de la Loi sur le devoir de vigilance co-organisée avec le centre de recherche de droit de l'université Paris Dauphine PSL, 27 mars 2019.
- Réunion Annuelle d'Information du PCN, 9 avril 2019

- Intervention dans un séminaire du MTES, 11 avril 2019
- Interventions et cours dans plusieurs masters et formation en partenariat avec Paris Mines Tech, Sciences Po Paris, la Sorbonne, l'université Panthéon-Assas, l'université Paris Dauphine d'autres interventions sont en préparation.
- Poursuite du partenariat avec le Groupe de travail « Droits Humain » du réseau national du Global Compact
- Participations aux réunions du groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises de l'OCDE en mars, octobre et décembre 2019.
- Participations aux réunions du réseau international des PCN en juin et décembre 2019.
- Etc.

**Pièces jointes :**

- 3 présentations powerpoint du 30 janvier 2019 (format PDF)
- Listes des actions de promotions menées en 2018 et en 2017